



Le lagon de la Zone côtière Ouest inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. Cinq communes sont concernées : Bourail, La Foa, Farino, Sarraméa et Moindou.

© Province Sud/Martial Dosdane

Une prise de conscience. Le 8 juillet 2008, la richesse du lagon calédonien, sa diversité récifale et ses écosystèmes associés sont reconnus à l'échelle internationale. Des sites « d'une beauté extraordinaire », souligne l'Unesco. Il devient alors indispensable de prendre les dispositions à la hauteur du bien à protéger, en particulier des outils réglementaires contraignants. La balle est dans le camp des institutions qui se partagent la compétence environnementale. Les provinces Nord et Sud adoptent respectivement leur code de l'environnement en 2008 et 2009. Au niveau territorial, la Nouvelle-Calédonie se dote d'un code minier en 2009 et, cinq ans plus tard, d'une des plus grandes aires marines protégées au monde, le Parc naturel de la mer de Corail qui comprend les atolls d'Entrecasteaux. Pendant ce temps, sur le terrain, les collectivités et des citoyens font le pari de protéger et de gérer ce patrimoine inestimable, à travers la gestion participative. Sur chaque site inscrit, des comités et associations de gestion vont naître – plus ou moins facilement – selon des modèles adaptés à leur contexte. Ces structures font appel aux coutumiers, populations locales, associations, acteurs socio-professionnels, etc. Claudia Kaouda, membre du comité de gestion de la Zone côtière Ouest (ZCO), créé fin 2007, se souvient : « Cette

inscription était très importante pour la protection de l'environnement et pour nos activités. Je suis pêcheuse professionnelle. J'aime mon travail, mais je déteste le massacre, et à l'époque il y avait vraiment trop d'abus. Après l'inscription, les choses n'ont pas changé de suite. Au départ, cela manquait d'actions ! Mais petit à petit, ça s'est mis en place et les gens ont commencé à comprendre... ».

Le rôle du CEN

Informier le grand public sur le bien inscrit au Patrimoine mondial en Nouvelle-Calédonie fait partie des nombreuses missions du Conservatoire d'espaces naturels (CEN). « Peu de monde savait ce que cela désignait. Nous avons

développé des outils de sensibilisation, ainsi qu'un programme éducatif pour les scolaires, en partenariat avec le Centre d'initiation à l'environnement (CIE.NC) et l'association Pala Dalik, pour faire découvrir cette notion, mais aussi ce qu'il est possible de faire en tant que citoyen dans ce dispositif », détaille Myriam Marcon, coordinatrice du pôle Patrimoine mondial du CEN qui a un œil sur la gestion globale du bien inscrit.

Né en 2011 de la réussite du programme de sauvegarde « Forêt sèche », ce groupement d'intérêt public réunit les institutions au grand complet et le monde associatif. Sa principale source de financement est le contrat de développement inter-collectivités. « Notre



Myriam Marcon, coordinatrice du pôle Patrimoine mondial au CEN, et Laurence Bachet, chargée de gestion des aires protégées à la Province Sud, aux côtés de bénévoles de la ZCO.

© Ito Waïa



Claudia Kaouda, 59 ans, est la première habitante de La Foa à avoir intégré le comité de gestion de la ZCO.



Des membres d'associations de la ZCNE ont été formés au suivi des pontes de tortues marines. Ici, à Hienghène avec Céline Jarry (à gauche), coordinatrice à la Province Nord.

© Province Nord

rôle est aussi de venir en appui aux provinces pour soutenir la démarche de gestion participative en organisant des formations qui collent aux besoins des bénévoles. Par exemple, sur la gestion associative et de projets afin d'aider les comités à se structurer, ou sur la recherche de financements afin qu'ils soient moins dépendants des subventions provinciales en baisse », ajoute Myriam Marcon.

Le fonctionnement des comités est en effet en grande partie assuré par les provinces. Les subventions de la Province Sud constituent par exemple les ressources principales de la ZCO. Dans le Nord, la collectivité accompagne aussi les associations de gestion, « mais le financement dépend largement du plan d'action annuel et des possibles co-financeurs sur certains projets. Par exemple à Poindimié, l'association Pöpwadene reçoit un soutien provincial et une aide du programme européen Intègre depuis 2016 », précise Dolorès Bodmer, référente sur les dossiers patrimoniaux à la Province Nord.

Des plans de gestion aux actions concrètes

Fait marquant de cette décennie presque achevée, quasiment tous les comités ont accouché d'un plan de gestion pour leurs sites. La ZCO planche même sur sa nouvelle feuille de route (lire l'encadré). De ces documents stratégiques ont découlé des actions que les bénévoles, appuyés financièrement et techniquement par les institutions, se sont attachés à mettre en œuvre. Sensibilisation, présence sur

le terrain, opérations de plantation, de gestion des déchets ou de régulation d'espèces invasives, suivis biologiques d'espèces emblématiques, font partie des projets remarquables.

« Les comités de gestion font la passerelle entre les institutions et la population. Des gens se mobilisent et sont invités à partager leur savoir et leurs idées. Les habitants, même des tribus les plus reculées de la Chaîne, commencent à prendre conscience de la responsabilité de chacun face au bien inscrit, et de la nécessité de travailler ensemble », salue Laurence Bachet, chargée de gestion des aires protégées à la Province Sud et référente pour la ZCO.

Une mobilisation nécessaire

« Cette année, au 3^e forum des comités de gestion, nous avons senti une véritable évolution. Les participants étaient là pour présenter des choses », lance Paul Sauboua, coordinateur provincial des projets patrimoniaux du Grand Sud. Toutefois, sur son site, l'agent nuance : « Le comité de gestion créé entre les coutumiers de Goro et la province est moins actif actuellement, mais une réflexion est menée sur sa réorganisation, tandis que des initiatives sont lancées par l'association des femmes et par des jeunes des tribus de Yaté ». En province Nord, le comité de gestion de Pouébo tourne au ralenti. « Une animatrice est partie, c'est difficile », note Dolorès Bodmer. Des postes qui demeurent pourtant primordiaux pour la vitalité de ces structures.

« Les bénévoles ont une réelle envie de mettre en place des actions sur leurs

communes, mais cela demande beaucoup d'énergie, surtout lorsqu'il n'y a pas d'animateur. Se rencontrer et mettre en commun pour travailler ensemble est aussi une demande », note Céline Jarry, coordinatrice provinciale qui s'attache à favoriser les échanges entre les associations de gestion de la Zone côtière Nord-Est (ZCNE). Des actions transversales ont ainsi vu le jour. Par exemple, le suivi des pontes de tortues marines sur les îlots de Poum et Hienghène, qui réunit des agents provinciaux et une soixantaine de participants volontaires à ce jour ! Un projet qui a aussi permis des rapprochements avec le comité de gestion d'Ouvéa et celui de la ZCO lors de journées de partage d'expériences.

Ces dix premières années l'auront prouvé : la mobilisation, des politiques et des populations – les comités de gestion ont besoin de bras ! –, demeure plus que jamais nécessaire pour protéger notre patrimoine naturel. Il n'est plus seulement celui des Calédoniens, il est universel. ■



Dolorès Bodmer est chargée de mission environnement marin au service des milieux et ressources aquatiques de la Province Nord.

© DR

Interlocuteur privilégié de l'Unesco

Le Conservatoire d'espaces naturels a été désigné comme référent pour le Centre du Patrimoine mondial. Concrètement, c'est lui qui est sollicité en cas de questions ou de demandes de rapports par l'Unesco sur ce qui est réalisé en matière de gestion du patrimoine calédonien inscrit. « Le CEN est le point d'entrée de l'organisation internationale, mais nous travaillons en concertation avec les acteurs concernés pour lui apporter des réponses », indique Myriam Marcon. De la même manière, le CEN coordonne le questionnaire sur l'état du bien inscrit qui doit être remis tous les six ans à l'Unesco.



Baguage pour le suivi d'une tortue grosse tête sur l'îlot Neva à Poum.

© Province Nord

La ZCO révisé son plan de gestion

Environ 70 personnes (membres du comité de gestion, partenaires institutionnels, associations environnementales, etc.) ont participé les 24 et 25 août aux ateliers de révision du plan de gestion de la Zone côtière Ouest. « Ce travail participatif devait permettre de faire ressortir des propositions d'actions en fonction des enjeux identifiés sur la ZCO, à savoir la biodiversité, les menaces associées, la fréquentation, la gouvernance et la sensibilisation », explique Florian Boisseau, coordinateur du comité de gestion. Objectif accompli, puisque plus de 200 formulations ont été exprimées par les groupes de travail qui ont planché sur ces différentes thématiques, épaulés par les services techniques de la Province Sud. Parmi celles-ci, on peut citer la révision du quota de pêche de poissons pélagiques autorisé par jour, une limitation de vitesse de navigation dans les zones d'habitat de dugongs sédentaires ou la rectification de la toponymie de sites tabous dans la région. Prochaine étape : la rédaction du nouveau plan de gestion sur la base de la synthèse de ces ateliers. « Le document sera validé par le comité avant d'être présenté devant l'Assemblée de la Province Sud d'ici à la fin de l'année », précise Florian Boisseau. Ce sera le tableau de bord de la ZCO pour les cinq prochaines années. Les actions doivent avoir une cohérence dans le temps ».



Les ateliers se sont déroulés au Surf Camp de Ouano à La Foà.

© Ito Waia

Trois provinces, trois types d'organisation

Au regard du bien inscrit, des lieux, des populations, il n'était pas possible d'avoir un modèle de comité de gestion reproductible partout.

- **En province Sud**, ces organes participatifs se sont constitués en association avec chacune ses spécificités. La ZCO est par exemple organisée en "collèges" : coutumiers, filière professionnelle, collectivités, ONG et société civile. Pour le Grand lagon Sud, une approche par sous-territoires a été privilégiée. Trois comités de gestion locaux ont vu le jour – île des Pins, île Ouen et Goro – et se sont fédérés en union pour la rédaction de leur plan de gestion (2013-2017).
- **En province Nord**, les cinq comités de gestion de la Zone côtière Nord-Est et du Grand lagon Nord n'ont pas de statut juridique. Toutefois, ils rassemblent les représentants de toutes les parties prenantes et ont un pouvoir décisionnel quant aux plans de gestion. Chaque comité est adossé à une association en charge de réaliser les actions. Par ail-

leurs, deux comités et associations de gestion ont été créés pour veiller sur des aires marines protégées, à Hienghène (association Ka Porau), et à Pouébo (association Yabé Lé-Jao).

- **En province des Îles Loyauté (PIL)**, les coutumiers d'Ouvéa, qui travaillent de concert avec la collectivité provinciale pour la gestion du bien inscrit, se sont regroupés en GDPL (groupement de droit particulier local) en 2012. Son nom ? Bomene Tapu qui signifie « l'île sacrée ». « On peut faire une analogie entre cette organisation et la case kanak, avance Luen Iopue, responsable Patrimoine mondial au service de l'environnement de la PIL. La province et le GDPL en sont les poteaux centraux, et les acteurs techniques les poteaux de tour de case ».



Le bien en série inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco représente près de 60 % de la surface totale du lagon de la Nouvelle-Calédonie.